

2G LOTISSEMENT
Société en nom collectif
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Vaugelas – 38190 LAVAL
498 411 602 R.C.S. GRENOBLE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-quatre novembre,
À quatorze heures.

Les associés de la Société en nom collectif « **2G LOTISSEMENT** » (*la Société*), au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis Vaugelas – 38190 LAVAL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire d'un commun accord.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

La société **ProCoRéa**, propriétaire de cinquante (50) parts sociales, représentée par Monsieur Wilfried GIARDINA et Madame Céline PAGANON,

La société **GESTBATIM**, propriétaire de cinquante (50) parts sociales, représentée par Monsieur Bernard GHANEM,

Total des parts sociales des associés présents : cent (100) parts sociales sur les cent (100) parts sociales composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par la société ProCoRéa représentée par Monsieur Wilfried GIARDINA, en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare avoir satisfait à toutes les obligations légales concernant l'envoi et la mise à disposition des documents destinés aux associés.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts suite à la liquidation des sociétés associées de la société 2G LOTISSEMENT ;
- Démission de la Gérance ;
- Nomination d'un nouveau Gérant en remplacement de la Gérance démissionnaire ;
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la Gérance et ouvre la discussion.

 WG
CP

Après diverses observations et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RÉSOLUTION :

Il est préalablement rappelé que la société a été constituée le 25 mai 2007, entre les associés :

La société dénommée ProCoréa, Société à responsabilité limitée à Associé Unique au capital de 8 000 euros ayant son siège social à Vaugelas – 38190 LAVAL immatriculée sous le numéro 490 183 787 au RCS de GRENOBLE, représentée par Monsieur Wilfried GIARDINA ; et

La société dénommée GESTBATIM Société à responsabilité limitée à Associé Unique au capital de 2 000 euros ayant son siège social à Rue Coste Froide – 84410 BEDOIN immatriculée sous le numéro 497 716 464 au RCS de CARPENTRAS, représentée par Monsieur Bernard GHANEM.

Il est ensuite rappelé :

- qu'en date du 30 avril 2014, les associés de la société ProCoRéa ont pris la décision de liquider la Société en cette même date. A ce titre, les cinquante (50) parts sociales détenues dans la société 2G LOTISSEMENT ont été attribuées en totalité à Monsieur Wilfried GIARDINA.
- qu'en date du 31 décembre 2014, l'associé unique de la société GESTBATIM a pris la décision de liquider la Société en cette même date. A ce titre, les cinquante (50) parts sociales détenues dans la société 2G LOTISSEMENT ont été attribuées à Monsieur Bernard GHANEM.

Par conséquent, l'assemblée générale décide qu'il convient de mettre à jour les statuts de la société 2G LOTISSEMENT, à savoir l'article :

- Le capital social (article 7).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION :

Sous condition de l'adoption des résolutions précédentes, et après avoir pris connaissance des liquidations des sociétés associées, l'assemblée générale doit prendre acte de leurs démissions en qualité de Co-Gérantes.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de la société ProCoRéa représentée par Monsieur Wilfried GIARDINA et la société GESTBATIM représentée par Monsieur Bernard GHANEM de leurs fonctions de co-Gérants à compter 24 novembre 2025, prend acte de leurs démissions.

Il donne quitus entier et sans réserve au co-Gérants de leur gestion à leurs fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



WG
GP

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale nomme en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de la société ProCoRéa représentée par Monsieur Wilfried GIARDINA et la société GESTBATIM représentée par Monsieur Bernard GHANEM, co-Gérants démissionnaires :

Monsieur Wilfried GIARDINA
Né le 8 septembre 1976 à SAINT MARTIN D'HERES
Demeurant Vaugelas – 38190 LAVAL

Et

Monsieur Bernard GHANEM
Né le 22 février 1977 à AVIGNON
Demeurant Rue Coste Froide – 84410 BEDOIN

Cette nomination, qui prend effet à compter de ce jour, est effectuée pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

La présente assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Monsieur Wilfried GIARDINA

(Signature + mention « bon pour acceptation des fonctions de Gérant »)

Bon pour acceptation de gérant

Monsieur Bernard GHANEM

(Signature + mention « bon pour acceptation des fonctions de Gérant »)

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

Madame Céline PAGANON

Bon pour acceptation